

Aléas climatiques

Neige - verglas

Définition du risque

Tempête, orage, canicule, grand froid, neige et verglas sont autant de risques météorologiques qui peuvent toucher la commune. Les événements météorologiques tels que canicule, vent fort, pluies abondantes, sont réguliers. Néanmoins le changement climatique qui se produit actuellement laisse présager d'un renforcement et d'une accélération de certains de ces aléas. Ils provoquent des dommages matériels et environnementaux. L'impact est souvent fort sur la vie de la population, les axes routiers deviennent difficilement praticables. Dans certains cas leur incidence porte atteinte à la sécurité des personnes. Ils sont pour la plupart prévisibles, plusieurs heures ou plusieurs jours à l'avance.

En France, on parle de risque de neige et de verglas lorsque des perturbations qui interviennent en période hivernale peuvent donner naissance à des précipitations qui vont venir geler et glacer la chaussée.

Des températures froides peuvent donner naissance à de la neige et/ou du verglas.

Comment faire la différence ? À chaque fois, il s'agit de précipitations issues des nuages, qui traversent les différentes couches de l'air avant d'arriver au sol. Si les précipitations qui se forment dans les nuages atteignent des zones moins froides, avec une température positive, alors la neige fond se transformant en pluie.

Si les zones traversées ont une température proche de zéro ou négative, alors les précipitations arriveront au sol sous forme de neige.

Dans certains cas, il est possible que la température permette la formation de pluies, puis que le mercure au niveau du sol redevienne négatif. Dans ce cas, les précipitations qui arrivent au sol vont geler instantanément, entraînant un dépôt de glace. C'est le verglas. Cette pluie avec une température positive gèle au contact du sol avec une température négative.

Les risques climatiques sont présents sous différentes formes : vent-violent, orages, neige/verglas, pluie-inondation. Les vents-violents ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et les tornades. Une procédure de vigilance météo a été créée pour gérer ces risques.

Elle est composée d'une carte de France-métropolitaine qui signale par département à l'aide d'un code couleur (vert, jaune, orange, rouge) et de pictogrammes (en cas de niveau orange ou rouge), la nature du phénomène météorologique attendu. Cette carte est réactualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h et signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures. Le niveau orange impose une vigilance face à des phénomènes dangereux attendus.

Le niveau rouge impose une vigilance absolue face à des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle.

Conséquences

Les deux phénomènes, qu'il s'agisse de la neige ou du verglas, possèdent un réel danger pour l'activité humaine. Toutes les régions et toutes les villes ne disposent pas de la même exposition au risque, et ne sont par conséquent pas équipées des mêmes systèmes de lutte contre la présence de neige et de verglas.

Ainsi, pour les villes situées en plaine, peu touchées par le phénomène neigeux, un épisode de neige et de verglas va venir paralyser l'activité humaine bien plus que dans les hauteurs, où les villes et les villages sont habitués à la présence de neige !

Une hauteur de neige importante peut bloquer le trafic routier, mais également affecter le trafic aérien et ferroviaire. Les trajets à pied sont également rendus plus difficiles. Si l'épisode neigeux est très important, des conséquences peuvent aussi être visibles sur les habitations et les locaux commerciaux, avec de la neige en excès sur les toitures. Les arbres sont également soumis au poids de la neige et peuvent céder.

Une fois mouillée, la neige est très facilement évacuée, et peut fondre en quelques heures. La formation de verglas, lorsque le sol possède une température très basse, peut aussi être une conséquence supplémentaire d'une chute de neige.



CHUZELLES

Dernière mise à jour le : 03 août 2023

Circulation perturbée, routes glissantes ou barrées par des chutes d'arbres.
Chute de matériau, toiture endommagée, transport très difficile.
Personnes âgées, isolées, handicapées, médicalisées bloquées à domicile.
Réseaux électriques et téléphoniques suspendus.

Actions

Les services techniques de la commune coordonnent les actions de viabilité hivernale. En cas de neige, glace ou verglas, les agents municipaux assurent le dégagement et le salage des chaussées ainsi que le nettoyage des trottoirs situés devant les bâtiments et services publics.

Les saieuses interviennent pour libérer les voies secondaires (de transit et de liaisons). Enfin, les voies de desserte dans les quartiers sont traitées. Il faut noter qu'un traitement préventif des chaussées est effectué, mais le salage n'empêche pas l'accumulation de neige en cas de chutes intenses associées à une baisse des températures.

Les équipes viabilisent les accès des traversées piétonnes ainsi que les entrées des équipements publics (Hôtel-de-Ville, écoles, crèches, etc.) puis l'ensemble des trottoirs devant ces équipements.

S'assurer de la transmission au service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture des éventuels changements de numéros téléphoniques des responsables.

Informers la population de la conduite à tenir en relayant les prévisions liées au phénomène transmis par l'automate d'alerte de la préfecture.

Interdire les manifestations de plein-air prévues dans la commune.

Faire évacuer les chapiteaux, sécuriser les structures fragiles (échafaudage), prévenir les campings, les établissements scolaires.

Suivre l'évolution du phénomène en cours par l'intermédiaire des cartes de vigilance sur <http://www.meteofrance.com>.

Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie.

Dégager les toitures qui peuvent subir des dommages par le poids de la neige.

Baliser les zones à risques, fermer les établissements scolaires, crèches et halte-garderie si nécessaire.

Organiser l'hébergement et/ou le ravitaillement des personnes éprouvées ou sinistrées.

Prévenir les opérateurs de réseaux d'éventuels dégâts pouvant affecter leur réseau.

Dégager les arbres sur les voies, Interdire les voies de circulation si nécessaire.

Réquisitionner les matériels nécessaires à la gestion de la crise (pompes, scies, groupe électrogène, etc.).

Risques sur la commune

En cas d'alerte orange, des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région sont attendues.

Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en zone boisée ou des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.

Les risques d'accidents sont par conséquent accrus. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et téléphonique.

En cas d'alerte rouge, de très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique. Les routes risquent de devenir impraticables sur l'ensemble du réseau. De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et téléphonique pendant plusieurs jours.

La commune de Chuzelles peut être affectée par de la neige de quelques centimètres voire quelques décimètres.

Lors d'un redoux, la fonte de la neige peut être équivalente à une forte pluie qui peut être appuyée par une pluie.

Blessures légères/graves voir décès et gestion des sinistrés (personnes sans abri).

Interruption du trafic routier (chutes d'arbre, route gelée, congères, accident routier...).

Arrachements et effondrements de toitures dus au vent ou au poids de la neige sur les toits.

Destructions du réseau téléphonique et électrique (EDF, ...) par le vent ou le poids de la neige sur les lignes.



CHUZELLES

Dernière mise à jour le : 03 août 2023

*Les **EPISODES** neigeux sont des épiphénomènes sur Chuzelles, relevant de la gestion hivernale.*